

• (1550)

Parlons un peu de ce qui se passe là-bas. A Halifax, on est sur le point de vendre l'hôtel Nova Scotian. On ferme les gares de Amherst, Port Hawkesbury, Yarmouth et Bridgewater. On réduit de moitié le personnel du service de messageries à la gare de Sydney, ce qui n'est qu'un bref sursis avant la fermeture définitive de cette gare. Le service des messageries dans le comté de Pictou sera considérablement réduit, et il semble que plus de 30 travailleurs perdront leur emploi.

Les réductions actuelles ne sont pas les premières dans cet abandon graduel des chemins de fer. Ces dernières années, de nombreux tronçons de lignes ont été abandonnés et de nombreuses stations fermées. Cela suscite beaucoup d'inquiétude sur tout le territoire de notre province, et non seulement le long du littoral sud. Ainsi, j'ai entendu des mises en garde récentes en provenance des villes d'Oxford et de Falmouth. Sans doute puis-je dire qu'elles sont les victimes les plus récentes de la politique que le ministre actuel accepte et approuve. Elle vise les serres d'Oxford et de la vallée d'Annapolis à proximité de Falmouth qui ont toujours emprunté les messageries du CN pour expédier leurs produits aux marchés situés à l'extérieur de la province. Par suite de la réduction du service des messageries du CN, ces gens-là n'ont pas d'autre moyen d'expédier leurs produits vers le Québec, et je crois qu'ils ont des clients jusqu'à Montréal. C'est ainsi que ces cultivateurs, à l'instar des expéditeurs de poisson frais de ma circonscription, se demandent comment ils vont bien pouvoir acheminer leur produit vers les marchés situés sur le cours supérieur du Saint-Laurent. Ils ont toujours utilisé par le passé les messageries du CN.

M. Pepin: Citez moi des cas précis.

M. Crouse: J'invite de nouveau le ministre à venir dans ma circonscription parler à ces gens-là. S'il n'est pas au courant, jusqu'au bout du doigt, des exemples dont j'ai parlé, il y a vraiment de quoi s'inquiéter: c'est dire le manque de communication entre la bureaucratie de son ministère et le ministre qui le dirige. Cela m'effraie, surtout quand il me demande de citer des exemples.

Je m'inquiète aussi de ce que le ministre prétende que les emplois se déplacent, qu'ils ne sont pas vraiment perdus. Il nous dit que son ministère s'occupera des travailleurs mis à pied, mais il lui est absolument impossible de le faire vu le grand nombre d'emplois éliminés par ces coupes. En terminant, je dois dire que si l'on n'intervient pas pour interdire au CN de prendre cette mesure draconienne, régressive et rétrograde, autant dire que le CN ferait tout aussi bien de se désintéresser des Maritimes complètement.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Office national de l'énergie—Loi

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, après consultations avec le député de Nepean-Carleton et le député de Winnipeg-Nord-Centre, nous avons convenu de faire franchir au bill C-60 toutes les étapes de son étude cet après-midi, et de limiter à 15 ou 20 minutes le temps de parole du représentant de chacun des partis, de sorte que l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire commencera vers 4 h 15 ou 4 h 20 et pourra durer 60 minutes.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est d'accord, monsieur l'Orateur. Dans notre désir de permettre au gouvernement de réaliser son programme, nous sommes disposés à donner notre accord et à préserver l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. J'ai bien compris l'intervention du leader du gouvernement à la Chambre: c'est bien ce dont nous avons convenu.

M. Knowles: Oui, monsieur l'Orateur, c'est bien ce dont nous avons convenu, et nous le confirmons. J'ai cependant la réserve suivante à apporter. C'est le député de The Battlefords-Meadow Lake qui est l'auteur de la motion dont nous serons saisis cet après-midi. Il ne sera pas vexé que nous y consacrons un peu moins d'une heure. En d'autres termes quand débitera l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, nous pourrions peut-être renégocier la question. Nous n'avons pas besoin de rester ici jusqu'à 6 heures; nous pourrions terminer à 5 h 15 ou à peu près.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le Bill C-60, tendant à modifier la loi sur l'Office national de l'énergie, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

—Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à remercier les députés de la coopération dont ils font preuve en acceptant, sur notre proposition, d'étudier cette mesure d'une manière aussi expéditive. Je vais essayer de ne pas abuser de l'indulgence de la Chambre, mais j'ai quelques remarques à faire au sujet de la nature du bill. Étant donné son importance, il n'est que juste envers les Canadiens que je profite de cette occasion pour faire un bref exposé sur la nature de ce bill de façon que tous sachent quel est son objectif.